Image not found or type unknown

# Prélèvements anormaux Assurance auto MAAF

Par **schmidt nadine**, le **21/12/2017** à **09:30**

Bonjour,
Mon assurance m'a fait un échéancier pour un mensuel de 204€ sur l'année.
Je suis en prélèvement automatique et très pris par mon travail je ne peux surveiller mon compte bancaire et les mouvements qui s'effectuent sur celui-ci, sachant pertinemment ce qui est prélevé donc prévu.
Ce mois je vois apparaitre un prélèvement de 454 € (non prévu)de la part de mon assurance et reçois un courrier le même jour qui m'annnonce de nouveaux prélèvements de 454€ jusqu'au mois de mars 2018.
Je contacte mon assurance qui me dit qu'ils ont fait une erreur qu'ils ont crédité sur mon compte de 3500€ par erreur et qu'ils ont cessé les prélèvements de fait vu que le compte était créditeur(tout cela sans que j'en sois informé). Fin d'année 2017, ils s'aperçoivent de leur erreur et sans m'avertir non plus, décident de rattraper les mois non prélevés et augmentent mes prélèvements sans que j'en sois informé.
Si vous pouvez me dire quels sont mes recours?
Je ne peux supporter des prélèvements qui passent du simple au double.
Cordialement

Par **Chaber**, le **21/12/2017** à **11:00**

Bonjour

[citation] je ne peux surveiller mon compte bancaire et les mouvements qui s'effectuent sur celui-ci,[/citation]Vous vous seriez aperçu de l'indu. il est normal que l'assureur le récupère.

Il vous fait même une faveur en augmentant simplement les prélèvements et non en réclamant la totalité.

[citation]Si vous pouvez me dire quels sont mes recours?
Je ne peux supporter des prélèvements qui passent du simple au double.[/citation]aucun, sauf rembourser

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés